



SNUipp-FSU des Landes
Maison des syndicats
97, place de la Caserne Bosquet
40 000 MONT DE MARSAN
05.58.933.933

Mont de Marsan, le 17 octobre 2016

Monsieur l'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'Education Nationale

Il y a quelques jours, vous avez adressé un courrier aux enseignants des écoles landaises au sujet de la consigne syndicale émanant de notre organisation syndicale, demandant l'arrêt des APC.

Alors que la ministre ne cesse de parler de confiance et de bienveillance, nos collègues ont ressenti ce courrier comme une énième injonction.

Les "108 heures" annuelles, faisant partie des obligations de service des enseignants des écoles, ne permettent pas à ceux-ci d'effectuer toutes les missions qu'on leur assigne.

Le temps qu'ils consacrent à l'identification conjointe des besoins des élèves, aux échanges avec les personnels des RASED, à la recherche de tâches différenciées, aux travaux en équipe pédagogique, aux relations avec les familles, notamment avec les parents des élèves les plus fragiles, aux relations avec les partenaires dans l'organisation de projets en relation avec le projet d'école, ... dépasse très largement ce qui est prévu dans le cadrage horaire imposé !

Et ceci, sans compter les besoins de fonctionnement comme l'appropriation des nouveaux programmes ou l'instauration d'un nouveau livret numérique, pour lesquels l'administration ne garantit pas la formation continue nécessaire

Le temps de travail des enseignants des écoles français est aujourd'hui reconnu comme l'un des plus élevés des pays comparables de l'OCDE, et il ne cesse d'augmenter.

L'allègement des tâches de direction est sans cesse effacé par ce qui leur est demandé en plus, et toujours dans l'urgence.

N'est-ce pas sur l'APC que vos services demandent à ces mêmes directeurs de prendre le temps nécessaire pour telle ou telle nouvelle tâche décidée de manière injonctive et descendante ? Les APC servent de variable d'ajustement quand vous le jugez nécessaire. Combien d'enseignants, et ici même dans les Landes, en réponse à leur demande pour savoir sur quel temps prendre une réunion, n'ont-ils pas entendu de le prendre sur les "108h", et/ou sur l'APC ?

Monsieur l'Inspecteur d'académie, ne négligez pas vos enseignants, directeurs, adjoints, spécialisés, TR... Ils réclament simplement confiance et bienveillance pour exercer leur métier, consciencieusement. Ils font bien au-delà des 108h, il est temps de le reconnaître.

C'est en ce sens que nous agissons, et agirons en soutien à nos collègues.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de nos salutations distinguées.

Isabelle Hargues , Véronique Lafon et Eric Boulagnon



Co secrétaires du SNUipp-FSU 40